

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-05**  
**VOYAGE « SENIORS EN VACANCES »**  
**DU 6 AU 13 SEPTEMBRE 2025 – APPROBATION DES TARIFS**

Date de la séance : 24 février 2025  
Date de convocation : 18 février 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 17  
Nombre de votants : 21

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le vingt quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents** : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

**Absentes ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle AMEYE, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

**Absents excusés** : Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND

**Absents** : Mme Katiana LEVAVASSEUR

**Secrétaires de séance** : Mme Caroline CHOPIN et M. Loïc CABOT

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la ville du Neubourg réalise depuis 10 ans une action « Séniors en Vacances ».

Cette action a pour but de permettre :

- à des personnes retraitées ou sans activité professionnelle de 60 ans et plus
- à des personnes en situation de handicap à partir de 55 ans

de partir quelques jours en vacances, seules ou accompagnées de leurs aidants familiaux, ou professionnels, de rompre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels, pour une somme raisonnée au regard du coût réel du voyage.

La ville du Neubourg va ouvrir l'inscription aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire avec une priorité aux habitants non imposables du Neubourg et de la Communauté de Commune du Neubourg (CDC).

Pour 2025, une convention est signée avec l'ANCV, pour un séjour de 8 jours et 7 nuits en Nouvelle Aquitaine dans le village vacances de Seignosse les Tuquets du 6 au 13 septembre 2025.

Il est proposé aux conseillers :

✓ D'approuver les tarifs suivants :

- pour les personnes non-imposables 550 €
- pour les personnes imposables du Neubourg : 750 €
- pour les personnes imposables de la CDC : 806 €

Chambres particulières à 13,43 € par jour, soit 94 € la semaine.

- ✓ Et d'autoriser Madame le Maire, ou le Maire Adjoint Délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 24 février 2025.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN



*La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*